

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
26e séance  
tenue le  
jeudi 29 octobre 1992  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

puis : M. GUERRERO (Philippines)  
(Vice-Président)

puis : Mme DIOP (Sénégal)  
(Vice-Présidente)

SOMMAIRE

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE
- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/47/SR.26  
5 novembre 1992  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/47/344, A/47/440-S/24558)

- a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/47/288-E/1992/94)
- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE [A/47/187, A/47/291-E/1992/95, A/47/528, A/47/337, A/47/420-S/24519, A/47/455, A/47/539, A/47/553, A/47/554 (à paraître), A/47/562, A/47/573 (à paraître)]

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite) (A/47/531)

1. De l'avis de M. VALENZUELA (Honduras), les 129 catastrophes naturelles intervenues dans le monde de septembre à janvier 1992 montrent que ces phénomènes deviennent plus fréquents, conjointement avec les changements climatiques qui provoquent des altérations du milieu naturel. Leurs conséquences sont effroyables pour les économies fragiles des pays en développement, qui ont besoin de l'aide des Nations Unies et des pays donateurs pour faire face aux situations d'urgence. A cet égard, il faut reconnaître la contribution précieuse des organismes internationaux qui agissent en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les organisations non gouvernementales comme Caritas et CARE.

2. La proclamation de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles a permis d'intensifier les activités de l'UNDRO et de réfléchir à la capacité qu'ont les Nations Unies de prévenir les catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets. Depuis son établissement en mars 1972, l'UNDRO s'est acquitté de tâches de coordination et d'échange d'informations sur les besoins de secours et les apports des pays donateurs, en plus de ses fonctions de mobilisation et de coordination de l'aide des organismes des Nations Unies, pour lesquelles il organise des missions, mobilise des contributions et conseille les gouvernements. Néanmoins, l'UNDRO n'a pas de ressources financières suffisantes pour faire face adéquatement aux besoins permanents de secours d'urgence dans l'ensemble du monde. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social l'ont reconnu clairement dans de nombreuses résolutions, dans lesquelles ils demandent une augmentation des ressources.

3. Lors de la première Conférence interministérielle des pays de l'Isthme centraméricain et de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue au Honduras en janvier 1992, a été établi un mécanisme permanent pour encourager une plus grande coopération entre les deux régions, notamment des initiatives conjointes dans les domaines comme le milieu ambiant et les catastrophes naturelles. Une initiative très louable est le programme de formation en matière de prévention et de

(M. Valenzuela, Honduras)

reconstruction qu'exécute l'UNDRO en Amérique centrale avec l'appui du PNUD. Au Honduras, des consultations permanentes ont lieu, surtout pour empêcher les inondations en hiver et atténuer leurs effets, et on encourage l'exécution de projets régionaux comme le réseau de silos pour le stockage des céréales essentielles et d'autres projets du même type destinés à renforcer la capacité nationale de réaction immédiate. Néanmoins, ces efforts exigent un appui complémentaire de la communauté internationale.

4. M. Guerrero (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

5. M. CASTANEDA (El Salvador), parlant au nom des pays centraméricains (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) considère que répondre aux besoins d'aide humanitaire n'est pas seulement un problème de caractère national ou local, mais doit constituer un objectif prioritaire de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer aussi bien au moyen de ses propres programmes qu'en contribuant à catalyser et à mobiliser les efforts des gouvernements et des organisations non gouvernementales. L'établissement du Département des affaires humanitaires devrait permettre une réponse plus efficiente et efficace des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle. El Salvador appuie sans réserve le travail effectué jusqu'ici par ce Département, conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale des Etats. M. Castaneda manifeste sa solidarité avec le Bénin, Djibouti, l'Equateur, le Liban, le Libéria, Madagascar, le Mozambique, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan, le Vanuatu et le Yémen, qui traversent des situations difficiles et ont besoin de l'appui de la communauté internationale.

6. En Amérique centrale, a été exécuté, à la satisfaction générale au cours de la période 1987-1991, le Plan spécial de coopération économique, qui a établi un cadre de référence, accepté par les gouvernements et l'Assemblée générale, pour canaliser l'attention de la communauté internationale sur les mesures nécessaires à la réconciliation et à la paix en Amérique centrale. En outre, ce Plan a facilité l'émergence d'un consensus dans cette région pour consolider la paix sur des bases fermes et durables, a permis de renforcer les institutions et les forums d'intégration ainsi que les organismes nationaux et a contribué à la mobilisation des ressources de coopération extérieures. Malgré les progrès réalisés, il a fallu introduire des changements dans le Plan spécial de coopération économique afin d'ajuster la stratégie à la nouvelle dynamique du processus d'intégration en Amérique centrale et soutenir ainsi la construction et la consolidation de la paix, le redressement du secteur de l'élevage et de l'agriculture, le développement de l'infrastructure des communications et de l'énergie, le progrès social, la protection de l'environnement et le renforcement institutionnel. Les ressources qui seront fournies à l'avenir seront dans toute la mesure du possible concentrées sur deux nouveaux domaines : la modernisation de l'appareil de production et la mise en valeur des ressources humaines. Le Plan revêt une importance vitale pour la construction de la paix, la démocratie et le développement en Amérique centrale.

(M. Castaneda, El Salvador)

7. Les Accords de Chapultepec, conclus en janvier 1992, ont fait apparaître l'urgente nécessité de la reconstruction politique, sociale et économique en El Salvador, où le degré de violence atteint ces dernières années a réduit la productivité et le niveau de vie, entraîné la destruction d'une grande partie de l'infrastructure économique et social et accéléré la dégradation de l'environnement. El Salvador, qui traverse une difficile période de transition compte tenu des ressources financières limitées dont il dispose pour appliquer les accords de paix, envisage la possibilité de demander prochainement à l'Assemblée générale de se prononcer en faveur de la fourniture d'une aide pour la reconstruction et le développement du pays.

8. M. BIAOU (Bénin), réaffirmant son soutien aux activités menées par le Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDR0), considère qu'il s'avère indispensable d'accroître les moyens mis à sa disposition dans le budget ordinaire ainsi que d'augmenter les contributions volontaires dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra éviter que les dommages occasionnés par les catastrophes naturelles n'anéantissent les efforts consentis pour arriver à un développement durable et respectueux de l'environnement. Le Bénin propose que soit étudiée la possibilité d'une prise en charge sur le budget ordinaire des Nations Unies des 40 % des dépenses de personnel de l'UNDR0 financées grâce aux contributions volontaires, afin d'éviter que le travail important réalisé par le personnel du Bureau ne soit laissé à la merci des incertitudes des contributions volontaires.

9. Le Bénin n'est pas totalement satisfait du rapport du Secrétaire général (A/47/337) car, dans la partie le concernant, ne sont pas mentionnés les paragraphes 6 et 7 de la résolution 45/230 de l'Assemblée générale, alors que les inondations de juillet et d'août 1991 ont entraîné des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels, des déplacements provisoires de populations, la dévastation des cultures et des récoltes, des pertes de bétail. C'est pourquoi, par l'entremise de la Commission, la délégation béninoise demande au Secrétaire général de présenter un rapport sur l'application effective de la résolution au Bénin, afin de répondre aux besoins de reconstruction résultant des inondations des 10 dernières années et de mettre en oeuvre des programmes spécifiques de prévention. Le Bénin ne rejette pas la partie du rapport le concernant, mais souhaite qu'elle soit complétée en prenant en compte toutes les dispositions de la résolution. Le Bénin remercie à nouveau les organismes des Nations Unies et les Etats qui lui ont apporté leur soutien à travers des dons et des contributions en nature pour faire face aux situations d'urgence et espère qu'ils ne manqueront pas de poursuivre leurs efforts.

10. M. TOROU (Tchad) dit que le chef de l'Etat tchadien, prenant la mesure de la dégradation socio-économique du pays et en consultation avec les différents partis de l'opposition, les syndicats et les associations de défense des droits de l'homme, a mis en place le 22 mai 1992 un gouvernement d'ouverture qui a élaboré et adopté un programme d'action. Pour encourager le développement économique, la stratégie du gouvernement consistera à poursuivre les objectifs définis dans le plan d'orientation d'ici à l'an 2000, qui met l'accent sur la

(M. Torou, Tchad)

privatisation, la libéralisation de l'économie et le développement sectoriel et prévoit également des mesures budgétaires et d'austérité. Avec l'appui de la France, l'armée sera restructurée, avec ses effectifs étant ramenés de 50 000 à 25 000 hommes. Ces mesures, prises dans un contexte politique difficile, ont entraîné de nombreux mouvements sociaux. Mais, le gouvernement n'a pas d'autre option, car leur report ne servirait qu'à différer les chances et celles à prendre demain n'en seraient que plus rudes.

11. En outre, le deuxième secteur le plus important de l'économie tchadienne, le coton, est largement affecté par la conjoncture internationale défavorable. La restructuration de la filière coton a entraîné une baisse de revenus chez les producteurs et la fermeture de certaines usines a provoqué une diminution perceptible du pouvoir d'achat des populations. Compte tenu de tous ces handicaps, le Tchad attend de la communauté internationale la poursuite des efforts consentis conformément aux lignes fixées à Genève lors des tables rondes sur l'aide au Tchad tenues en 1982, 1985 et 1990. M. Torou signale qu'en égard aux modifications substantielles apportées au calendrier des consultations sectorielles sur les thèmes sélectionnés lors de la dernière table ronde, le Tchad soumettra à l'approbation de la Deuxième Commission un projet de décision qui servira de support juridique à ces activités et espère qu'il sera approuvé à l'unanimité.

12. Mme RAHOLINIRNA RADAFIARISOA (Madagascar) souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Madagascar assigne une importance primordiale à l'exécution des programmes sur la prévention et la planification préalable afin d'atténuer les impacts négatifs de ces calamités et, à cet égard, se félicite des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment celles portant sur la gestion des établissements humains dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles. En outre, Madagascar prend note avec intérêt de la proposition formulée dans la Déclaration de Tampere concernant la célébration en 1993 d'une conférence chargée de négocier une convention intergouvernementale sur les communications en cas de catastrophe.

13. Afin de renforcer les dispositifs internationaux de gestion des secours et d'atténuation des effets des catastrophes, il convient d'intensifier le transfert de techniques, de données d'expérience et d'informations pertinentes entre les pays donateurs et les pays sujets aux catastrophes, notamment grâce à une plus grande facilité d'accès aux publications à des programmes de formation et à des séminaires et ateliers. A ce propos, Madagascar appuie la proposition formulée lors de la quatrième réunion des chefs des services nationaux de secours d'urgence sur l'organisation d'un atelier pour examiner l'aide des militaires dans les opérations de secours. Les conférences internationales tenues au cours de l'année, et celles qui seront organisées dans les années à venir, ont pour dénominateur commun le développement, mais les progrès obtenus et les nombreuses et dures années d'efforts de développement peuvent être anéantis en peu de temps par une catastrophe naturelle. En conséquence, toute stratégie de développement doit prendre des mesures tendant à réduire la vulnérabilité de ces pays et à

/...

(Mme Raholinirna Radafiarisoa, Madagascar)

édifier leurs capacités d'intervention en cas de catastrophe. Madagascar a dû faire face cette année à la sécheresse et de l'infestation acridienne, fléaux qui affectent considérablement le secteur agricole, base de l'économie nationale, et rendent précaire la sécurité alimentaire. La délégation malgache demande donc, à la communauté internationale d'appuyer les efforts que le Gouvernement déploie pour faire face à ces problèmes et de contribuer au renforcement des capacités de gestion nationale dans le domaine des catastrophes.

14. M. KABIR (Bangladesh) dit que jamais auparavant le pays n'avait connu un cyclone de l'ampleur de celui qui a frappé le sud du Bangladesh le 30 avril 1991, causant la mort de quelque 140 000 personnes, laissant un million de sans-abris et endommageant gravement l'infrastructure. L'UNDRO a réalisé un travail inestimable et a contribué à attirer l'attention de la communauté internationale sur les besoins qui sont apparus comme suite à cette terrible catastrophe. La tragique expérience du Bangladesh démontre l'énorme importance de l'effort de prévention des catastrophes naturelles dans les zones les plus vulnérables. Il est donc indispensable d'amplifier les mesures de prévention et de planification préalable dans les plans nationaux et régionaux et de développer au maximum les systèmes d'information et d'alerte avancée. C'est pourquoi le Bangladesh accueille avec satisfaction l'initiative visant à établir un registre central de la capacité de réaction en cas de catastrophe.

15. La rareté des ressources disponibles pour mener à bien les opérations d'urgence constitue un problème fondamental pour le système des Nations Unies et la communauté internationale. Compte tenu du fait que le montant des ressources nécessaires varie en fonction des situations, il faudrait revoir constamment les plans pour imprévus et emmagasiner des produits alimentaires, des médicaments et autres fournitures indispensables en cas de catastrophe. La délégation du Bangladesh considère en outre que toute restructuration institutionnelle de l'assistance humanitaire d'urgence doit viser à améliorer pleinement les éléments déjà disponibles et, à cet égard, souligne l'importance de la pratique de l'UNDRO consistant à lancer des appels unifiés et consolidés en cas d'urgence.

16. D'autre part, la coordination de ce type d'assistance exige l'étroite coopération des autorités des pays affectés avec les fonctionnaires des Nations Unies et des autres organismes chargés des opérations de secours. Compte tenu de la nécessité de disposer rapidement d'informations, il convient d'établir une étroite collaboration entre l'Union internationale des télécommunications (UIT) et les gouvernements donateurs. A cet égard, M. Kabir se félicite de la Déclaration de Tampere, qui souligne l'importance des communications et d'un système d'instruments de télémétrie. Les programmes de formation aux techniques utilisées en cas de catastrophe, mis en oeuvre conjointement par l'UNDRO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), revêtent une importance fondamentale. Il convient de souligner l'intérêt de la promotion d'une "culture locale", reposant sur le savoir-faire indigène, en matière d'atténuation des effets des catastrophes.

/...

(M. Kabir, Bangladesh)

17. Le nombre de personnes menacées par les catastrophes augmente à mesure que la population s'accroît. En outre, les couches les plus défavorisées de la population se déplacent progressivement vers des zones toujours plus dangereuses, de sorte que les catastrophes auront des conséquences toujours plus graves, à moins que ne s'intensifient de façon adéquate les efforts de prévention et de planification. Autrement dit, les mesures de prévention et de préparation et le degré de vulnérabilité des pays exposés aux catastrophes naturelles sont indissociables de leur situation économique générale et de leur niveau de développement. En conclusion, M. Kabir signale que durant la présente Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, il faut mettre en marche un ample plan d'action auquel participent tous les organismes compétents des Nations Unies et tirer parti pleinement de l'expérience et des avantages comparatifs de l'ensemble du système.

18. M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) espère sincèrement que l'intégration de l'UNDRO dans le Département des affaires humanitaires atteindra son objectif, à savoir permettre au système des Nations Unies de répondre rapidement et de façon concertée aux catastrophes naturelles et aux catastrophes causées par l'homme. L'UNDRO a été établi en 1972 pour coordonner l'aide internationale à l'Afrique occidentale et à la Corne de l'Afrique, touchées à ce moment-là par de graves catastrophes. A cette même époque, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a contribué pour sa part à atténuer les effets de la grande sécheresse au Sahel et de la crise en Ethiopie en organisant les premières missions interdisciplinaires de divers donateurs et en lançant une coopération fructueuse avec le Programme alimentaire mondial (PAM). En 1975, a été institué le Système mondial d'information et d'alerte avancée sur l'alimentation et l'agriculture, qui devait permettre de disposer de données à jour sur les disponibilités alimentaires au niveau mondial.

19. Etant donné que les situations d'urgence sont toujours plus complexes et exigent une coordination plus étroite de l'aide internationale, une nouvelle étape a été engagée dans laquelle l'UNDRO et le Département des affaires humanitaires joueront un rôle essentiel pour l'évaluation des besoins, l'acheminement rapide des aliments et fournitures et la prestation adéquate de services. Dans cette nouvelle étape, il est prévu d'amplifier les programmes de formation aux techniques utilisées en cas de catastrophe, qui revêtent une importance énorme à court et à long terme, et de renforcer le Réseau international des Nations Unies en cas d'urgence (UNIEINET) dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte avancée. Les bulletins de l'UNIEINET fourniront ainsi des informations actualisées en permanence, ce qui facilitera aussi le travail de la FAO. En résumé, la FAO s'engage à coopérer activement avec le Département des affaires humanitaires dans l'application des mesures novatrices mises en oeuvre par le Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe.

20. M. AFONSO (Mozambique) souligne le travail important réalisé par son gouvernement et la communauté internationale pour atténuer les incidences de la grave situation à laquelle le Mozambique est confronté et met l'accent en

/...

(M. Afonso, Mozambique)

particulier sur le travail réalisé par le Bureau des opérations d'urgence en Afrique, dont la tâche est toujours plus difficile et plus complexe. Le manque de moyens continue de poser un problème d'une grande gravité aux pays en développement, qui ne peuvent atténuer les conséquences des catastrophes naturelles alors même que reste non résolu le problème plus large de leur développement économique. Au cours de ses 18 années d'indépendance, le Mozambique a souffert toutes sortes de catastrophes naturelles et calamités provoquées par l'homme. Déjà, dans les dernières années de la décennie commencée en 1971, le pays a souffert de cyclones et d'inondations dévastateurs qui détruisirent des milliers de tonnes de cultures et laissèrent des centaines de milliers de sans-abris. Ce cycle d'inondations a été suivi d'une sécheresse très prolongée qui a affecté le pays en 1983 et 1984. D'autre part, il faut se souvenir qu'en 1991 l'Afrique australe a souffert de la pire sécheresse jamais observée et que le Mozambique est le pays le plus touché de toute la région. En outre, les terribles conséquences de ces catastrophes naturelles ont été aggravées par la guerre, qui a expulsé du pays plus d'un million de personnes et en a laissé plusieurs millions d'autres sans-abri.

21. Pour faire face à une situation aussi difficile, le Gouvernement mozambicain a créé une Commission exécutive nationale d'urgence, qui travaille conjointement avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence. Avec l'intensification de la guerre à la fin de la décennie précédente et durant les premières années de la décennie actuelle, les activités opérationnelles, en particulier dans les zones les plus éloignées du pays, se sont heurtées aux difficultés créées par la situation d'insécurité. Cependant, les agents des Nations Unies et des autres organisations nationales et internationales n'ont jamais renoncé à accomplir leur devoir.

22. Le Président de la République du Mozambique et le chef de la RENAMO ont signé le 4 octobre 1992 à Rome l'Accord général de paix pour le Mozambique en vue d'établir une paix durable, de renforcer la démocratie et d'encourager la réconciliation effective du pays. Le Protocole VII de l'Accord prévoit l'organisation d'une conférence des pays et organismes donateurs afin d'obtenir un appui financier pour le processus électoral, les programmes d'urgence et de redressement en faveur des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que la réinsertion sociale du personnel militaire démobilisé dans les deux camps. La fin des hostilités est un important pas en avant qui permet de lancer un vaste plan d'urgence pour sortir le pays de 16 années de souffrance sans nom. Le plan devra être divisé en programmes à court, moyen et long terme, conformément à un ensemble de priorités liées aux divers secteurs de la vie sociale et économique. Le Gouvernement a créé une commission nationale chargée d'évaluer les moyens de mobiliser l'appui international au programme national de redressement économique et social.

23. M. MBINDA (Angola) rappelle à nouveau combien le Gouvernement angolais est reconnaissant de l'appui reçu de la communauté internationale pour le rétablissement de la paix dans le pays. L'Angola dispose d'importantes ressources naturelles et d'une infrastructure socio-économique suffisante, mais 16 années de guerre et de déstabilisation ont modifié ses perspectives

/...

(M. Mbinda, Angola)

économiques et sociales, d'où la nécessité d'une aide internationale. En 1987 et en 1990, le Gouvernement a élaboré des plans d'action visant au redressement du pays, mais la persistance des hostilités n'a pas permis de les réaliser.

25. Le climat de paix et de réconciliation régnant actuellement, malgré l'attitude adoptée par l'UNITA après les élections, fait naître de nouvelles espérances et le Gouvernement a formulé un programme pour le redressement des secteurs clefs de l'économie et l'augmentation des investissements extérieurs, la priorité étant assignée à la réorganisation des zones rurales afin de favoriser l'autosuffisance alimentaire et la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et du personnel militaire démobilisé. Le programme ne peut être exécuté sans l'appui de la communauté internationale et il faut espérer que le projet de résolution qui sera présenté à cet effet recevra le plein appui de la Commission.

25. M. Piriz-Ballon (Uruguay) occupe à nouveau la présidence.

26. M. MAHMOUD (Liban) dit qu'il n'a pas été possible en 1992 de maintenir les progrès économiques de 1991. La lire libanaise a souffert une forte dépréciation, ce qui a entraîné une hyperinflation et des troubles sociaux; d'où l'objectif prioritaire des autorités, à savoir faire face à la crise économique et financière. Avec ses ressources rares, le Gouvernement libanais doit contrecarrer les effets dévastateurs de 16 années de conflits et d'invasions et s'attaquer, entre autres tâches importantes, à la reconstruction de l'infrastructure de base et des services publics, à la réorganisation de l'administration et du système de soins, à la planification et à la remise en état des services d'enseignement et à la réinstallation de quelque 700 000 personnes déplacées.

27. Cependant, malgré les séquelles de la guerre, le Liban jouit toujours d'une économie dynamique et d'un potentiel appréciable de croissance. Si les conditions de sécurité sont rétablies et si un programme de stabilisation économique est mis en place, le Liban peut redevenir un important foyer de développement au Moyen-Orient. Il faut espérer que sera établi rapidement le Fonds arabe international pour la reconstruction et le développement du Liban, qui contribuera au redressement de l'économie libanaise. Il est regrettable que les activités de reconstruction aient reçu un aussi faible appui financier, alors que les années antérieures entraînent au Liban des milliards de dollars destinés à alimenter les conflits sanglants qui ont désintégré le pays.

28. Le Gouvernement et le peuple libanais remercient la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de leurs activités de secours et d'aide et espèrent qu'elles appuieront également les plans de développement et de reconstruction du pays. La désignation du Coordonnateur résident pour le Liban, conformément à la résolution 46/173 de l'Assemblée générale, est encourageante et il faut espérer que la Banque mondiale et le FMI prêteront une assistance au Liban dans un futur proche. La revitalisation de l'économie libanaise constitue un excellent investissement

/...

(M. Mahmoud, Liban)

pour l'économie de la région, car le Liban a joué un rôle important dans la modernisation et le développement de cette partie du monde et il a toujours le dynamisme et l'ambition nécessaires pour jouer son rôle constructif.

29. Mme ULLOA (Equateur) signale que, face aux catastrophes naturelles dont souffre le monde, l'Equateur appuie l'initiative tendant à établir la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles qui ne doit pas cependant entraîner des ponctions sur les ressources destinées à la coopération pour le développement. Il faut se féliciter des activités de l'UNDRO destinées à soulager les souffrances des survivants et des personnes évacuées à la suite d'une catastrophe.

30. Ces dernières années, l'Equateur a souffert de diverses catastrophes naturelles, comme le phénomène El Niño en 1982-1983 et le tremblement de terre de mars 1987. Le pays a demandé la coopération de l'UNDRO, qui a établi un centre pour atténuer les effets des catastrophes naturelles. Le PNUD, sous les auspices du Bureau d'aide fédérale pour les catastrophes des Etats-Unis (USAID/OFDA), et avec la coordination et le soutien consultatif de l'UNDRO, a lancé en janvier 1987 le "Projet pour la prévention et la planification préalable des catastrophes en Equateur et dans les pays voisins", qui étudie les effets possibles des catastrophes et prépare les plans d'urgence de protection de la population. Du fait de sa configuration montagneuse et volcanique et des conditions hydrométéorologiques de l'océan qui borde ses côtes (courant chaud d'El Niño et courant froid de Humboldt), l'Equateur est sujet à des tremblements de terre, des éruptions volcaniques et des inondations. Face aux risques de nouvelles catastrophes naturelles, le projet prévoit une carte de micro-zonage de Guayaquil, la ville la plus peuplée de l'Equateur afin de réglementer son aménagement. A Quito, la capitale, des mesures ont été prises pour protéger la population contre les glissements de terrain. Des plans d'urgence sont préparés pour les diverses régions du pays, qui prévoient l'évacuation des zones touchées et la formation des autorités des étudiants et du public aux mesures à prendre dans ces cas. Compte tenu de l'envergure et de la complexité du projet, le pays ne peut l'exécuter sans une aide extérieure, d'où la nécessité de la coordination du PNUD ainsi que de services d'experts et de ressources économiques.

31. Mme Diop (Sénégal), Vice-Présidente, prend la présidence.

32. M. TEFERA (Ethiopie) dit que la situation humanitaire est préoccupante dans un certain nombre de régions du monde du fait des catastrophes naturelles et des conflits internes. La sous-région de la Corne de l'Afrique reste la plus affectée, comme en témoigne l'appel institutionnel consolidé en faveur du Programme spécial d'urgence pour la Corne de l'Afrique. Conscients de cette situation, les dirigeants de la sous-région se sont réunis à Addis-Abeba en avril 1992 et ont approuvé une stratégie commune concernant la situation humanitaire dans la Corne de l'Afrique. Ils ont aussi approuvé une déclaration et un programme d'action dans lesquels ils ont souligné l'importance de la prestation d'une aide, se sont engagés à observer et à encourager l'application des normes et des principes humanitaires, ont demandé que soient établis des couloirs de sécurité pour assurer la compatibilité du principe de souveraineté

/...

(M. Tefera, Ethiopie)

avec la nécessité de garantir l'acheminement des secours et ont appelé l'attention de la communauté internationale sur les problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, ainsi que sur la nécessité d'accompagner l'assistance humanitaire d'une aide au développement à plus long terme.

33. Lors de cette réunion, on a examiné également la situation de la Somalie qui constitue la tâche humanitaire la plus urgente dans la Corne de l'Afrique, ainsi que ses répercussions sur les pays frontaliers et un comité permanent de haut niveau sur la Somalie a été établi afin de coordonner la réponse de la sous-région à la crise dans ce pays et de compléter les efforts régionaux et internationaux pour résoudre les problèmes. Un autre fait positif a été la réunion de coordination sur la Somalie tenue à Genève en octobre 1992, lors de laquelle a été approuvé un plan d'action de 90 jours pour la prestation d'une aide humanitaire. Le 30 novembre et le 1er décembre 1992, s'est tenue une conférence complémentaire à Addis-Abeba, avec l'aide des donateurs, des organismes d'aide, des pays intéressés et des divers groupes somalis concernés. L'Ethiopie répète qu'elle est prête à contribuer au succès de cette conférence et de tous les efforts humanitaires en faveur de la Somalie.

34. La guerre civile, qui a secoué l'Ethiopie durant 30 ans et s'est achevée en 1991 avec le renversement de la dictature militaire, n'a laissé derrière elle que ruines, misère, famine, chômage et maladies. Le gouvernement de transition en Ethiopie, qui est au pouvoir depuis plus d'un an, a hérité de ces problèmes, mais il s'efforce d'encourager l'établissement d'un système politique pluraliste, qui permette le maintien de la paix et de la stabilité. Il est confronté aux problèmes que constituent la démobilisation de l'armée et la politique du régime antérieur, l'existence de millions de personnes déplacées à cause de la guerre civile et les effets de la sécheresse et de la faim, aggravés par l'arrivée massive de plus d'un million de réfugiés, somalis en majeure partie. L'Ethiopie remercie la communauté internationale pour l'aide qu'elle lui a prêtée jusqu'ici et demande une intensification de cette aide à l'avenir.

35. M. CATARINO (Portugal) note que son pays suit avec intérêt l'évolution de la situation au Mozambique et appuie les activités réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour compléter les efforts du Gouvernement mozambicain en matière d'aide alimentaire, de santé, de nutrition, d'alimentation en eau, d'assainissement, de production agricole et de réfugiés. Le Portugal est profondément préoccupé par les graves effets de la sécheresse en Afrique méridionale et fait tout son possible pour aider le peuple mozambicain à qui il a accordé en 1991 une aide d'urgence pour un montant total de 10 millions de dollars des Etats-Unis. L'accord général de paix au Mozambique, signé à Rome en octobre 1992, après de longues et complexes négociations, ouvre de nouvelles perspectives pour la solution du conflit politique et, partant, pour la prestation de secours par les Nations Unies.

36. Le Portugal suit aussi avec intérêt l'évolution de la situation en Angola, où il faut espérer que seront établies rapidement les conditions politiques favorables au redressement économique et social du pays. La communauté internationale devrait jouer un rôle important à cet égard, apportant l'appui

/...

(M. Catarino, Portugal)

matériel, technique et financier nécessaire par l'entremise des organismes des Nations Unies. Le Portugal espère que l'on pourra fixer une date pour la tenue d'une table ronde des donateurs en vue du redressement et de la reconstruction de l'Angola, en collaboration avec le PNUD, la Banque africaine de développement, le Gouvernement portugais et les autres pays intéressés. M. Catarino félicite en outre de leurs efforts la Commission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et le Représentant spécial du Secrétaire général en Angola. Le Portugal, pour sa part fait tout son possible pour coopérer avec l'Angola dans divers secteurs socio-économiques et, en 1991, sa contribution au redressement économique du pays s'est élevée à plus de 18 millions de dollars.

37. M. BULL (Libéria) remercie à nouveau au nom du peuple et du Gouvernement libériens, les donateurs, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et le système des Nations Unies pour l'aide continue qu'ils ont fournie au pays, non seulement pour répondre à ses besoins humanitaires critiques, mais aussi pour réaliser les objectifs de développement. Cependant, les problèmes logistiques et de sécurité font toujours obstacle aux opérations de secours et empêchent le passage au processus de reconstruction et de développement.

38. L'année passée, le Libéria a fait savoir à la Commission qu'il espérait que l'application intégrale de l'Accord de Yamoussoukro (du 30 octobre 1991) faciliterait le règlement pacifique du conflit dans le pays, au moyen du désarmement, de la démobilisation et du regroupement dans des camps des combattants, ce qui permettrait de tenir des élections démocratiques dans un délai de six mois. Cependant, les conditions de l'Accord n'ayant pas été respectées par le Front patriotique national, le Comité des cinq de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) a tenu en avril 1992 une réunion à Genève au cours de laquelle a été demandée une application immédiate de l'Accord. Comme suite au non-respect des décisions adoptées lors de cette réunion, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEAO, réunie en janvier 1992, a décidé de demander au Conseil de sécurité d'appuyer l'application de sanctions contre toute partie qui ne respecterait pas les dispositions de l'Accord dans un délai de 30 jours. Le Président de la CEAO a été obligé de convoquer le 19 octobre 1992 une réunion extraordinaire de l'Assemblée, au cours de laquelle ont été réaffirmées les décisions adoptées en juillet et il a été décidé que, si l'Accord n'était pas respecté dans un délai de deux semaines, il serait officiellement demandé au Conseil de sécurité d'imposer tous types de sanctions de caractère obligatoire prévus par les Etats membres de la communauté internationale. Au lendemain de cette réunion, le Front patriotique national a lancé une attaque de grande échelle contre Monrovia, les combattants se sont avancés jusqu'à la capitale causant souffrances et morts parmi la population civile. Face à cette grave situation, il a été annoncé que les ministres des relations extérieures de la CEAO se réuniraient à bref délai avec le Conseil de sécurité pour examiner la situation au Libéria. Il est fortement regrettable que la force des armes soit utilisée pour s'emparer du pouvoir. Le peuple libérien souhaite pouvoir exercer son droit d'élire ses dirigeants dans le cadre d'élections libres et justes.

(M. Bull. Libéria)

39. Du fait de ces événements imprévus, le Libéria a besoin d'urgence d'une aide humanitaire pour atténuer les souffrances de la population. M. Bull demande donc à la communauté internationale de répondre généreusement à cette situation d'urgence et d'appuyer les programmes décrits dans le rapport du Secrétaire général sur le Libéria.

40. M. MOHAMED (Soudan), exerçant son droit de réponse, rejette catégoriquement toutes les accusations proférées lors de la séance précédente par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui, inexplicablement, a mis sur le même plan le Gouvernement légitime du Soudan et les forces rebelles qui agissent sur le territoire et qui sont allées jusqu'à séquestrer des milliers d'enfants soudanais pour les obliger à combattre de leur côté. M. Mohamed signale en particulier que le Soudan ne pratique pas l'épuration ethnique; précise que les réinstallations considérées comme arbitraires par la délégation des Etats-Unis sont en réalité des transferts de personnes vivant dans des régions inhospitalières vers des régions plus habitables et explique que l'assassinat supposé d'une personne attribué aux autorités du Soudan n'a été que l'exécution d'un prisonnier conformément à la législation pénale du pays, à l'issue d'une procédure en bonne et due forme et de la confession du criminel. A cet égard, il ajoute que la délégation des Etats-Unis a omis délibérément la mort au Soudan méridional de quatre fonctionnaires des Nations Unies tombés aux mains des rebelles et ne paraît pas, par conséquent, condamner cette action. Au Soudan, la liberté de mouvement de ceux qui souhaitent étudier objectivement la situation n'est pas entravée, comme peuvent en témoigner l'Ambassadeur des Etats-Unis lui-même et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires ainsi que le Coordonnateur des secours d'urgence.

La séance est levée à 18 h 05.